



CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DU TERRITOIRE PAYS DU HAUT LIMOUSIN 2018 - 2021



PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le Pays du Haut Limousin a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

Un territoire de projet : le Pays du Haut Limousin

Le Pays du Haut Limousin est constitué des 2 EPCI : Haut-Limousin en Marche (43 communes) et Gartempe/Saint-Pardoux (8 communes). L'association est la structure juridique du GAL du Pays du Haut Limousin en charge de la gestion du programme européen Leader pour une période de 6 années. Le Pays a également candidaté dans le cadre de l'appel à projets à destination des territoires du Massif Central sur la période 2018 - 2021 en vue de poursuivre l'éligibilité dont elle avait fait l'objet sur la période 2015 - 2018.

Ce territoire se situe au nord-est de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce sont 51 communes au Nord de la Haute-Vienne, regroupées au sein de 2 communautés de communes pour un total de 29 400 habitants. Il s'étend sur une superficie de 1 511 km².

Un territoire rural peu dense.

La commune la plus importante est Bellac, sous-préfecture de 4 543 habitants.

Le reste du territoire est composé de communes de petite taille (en nombre d'habitants) : 43 communes de moins de 1 000 habitants, 6 communes qui comptent entre 1 000 et 2 000 habitants : Arnac-la-Poste, Le Dorat, Magnac-Laval, Peyrat-de-Bellac, St-Sulpice-les-Feuilles, Val d'Issoire ; et seulement 2 communes de plus de 2 000 habitants : Châteauponsac (2 205 hab.) et Bellac. Globalement, les principaux pôles de vie sont répartis de manière équilibrée mais aucune commune ne joue un rôle moteur, Bellac ayant du mal à jouer ce rôle pour l'Ouest du territoire. Cela tient notamment au fait de l'existence de pôles d'attractivité extérieurs au Pays qui lui font

« concurrence » en termes de dynamisme et d'attractivité et/ou de proximité (St-Junien, Montmorillon, la Souterraine, Limoges).

Le territoire Haut Limousin se distingue parmi les territoires ruraux néo-aquitains par l'ampleur de l'effondrement de sa sphère productive exportatrice et la légère augmentation de l'économie présente. Le tissu économique conserve une connotation agricole forte qui se maintient. Le territoire présente une très forte spécialisation dans l'industrie textile-habillement-cuir.

Un territoire très affecté par la crise

Sur l'ensemble de la période 2008-2016, il est à noter une très forte diminution du niveau de l'emploi de -12,8 % (soit une perte de 419 emplois).

Des diminutions d'emplois significatives dans le commerce, la réparation automobile, la construction, les activités de services administratifs et de soutien, la fabrication de produits en caoutchouc/matières plastiques, les activités juridiques, comptables et de gestion.

Un seul secteur affiche une progression: la métallurgie.

Les revenus résidentiels occupent une place croissante dans le processus de captation de revenus extérieurs.

Une composante des revenus résidentiels s'est très largement développée : les revenus liés aux pensions de retraite. Cela implique une part de plus en plus importante de personnes âgées sur le territoire et un équilibre précaire et fragile. Les dépenses liées à la santé sont de plus en plus importantes du fait du vieillissement de la population.

Les revenus touristiques et pendulaires restent relativement modestes, reflet du manque d'attractivité du territoire qui s'inscrit clairement dans le cadre des territoires de passage avec la présence de 3 axes routiers majeurs : RN 145 – RN 147 – A20. L'offre d'hébergements touristiques est très faible sur le territoire, elle reste à développer et à qualifier. Il est cependant à noter que le nombre de résidences secondaires, comptabilisé dans le nombre de lits touristiques, est très important en Haut Limousin. Cela est dû au fait que le nombre de lits est ramené au nombre d'habitants qui est très faible.

Le Haut Limousin tire profit de ses relations de proximité

Les migrations pendulaires vers Limoges Métropole et les territoires voisins sont une des composantes du fonctionnement du territoire. En effet, un nombre d'actifs important, domiciliés sur le Haut Limousin, travaillent dans ce secteur et dans une mesure moindre dans les bassins de vie de proximité de La Souterraine, Bessines/Gartempe et Saint-Junien. Ces revenus captés sur des territoires voisins engendrent néanmoins une captation plus forte que l'évasion vers d'autres territoires.

Un dynamisme de création d'établissements plus favorable depuis 2014 en Haut Limousin

Après une forte période de recul jusqu'en 2013, le taux de création d'établissements dans le secteur marchand non agricole, amorce une légère hausse. Ce signe de reprise est encourageant mais reste fragile.

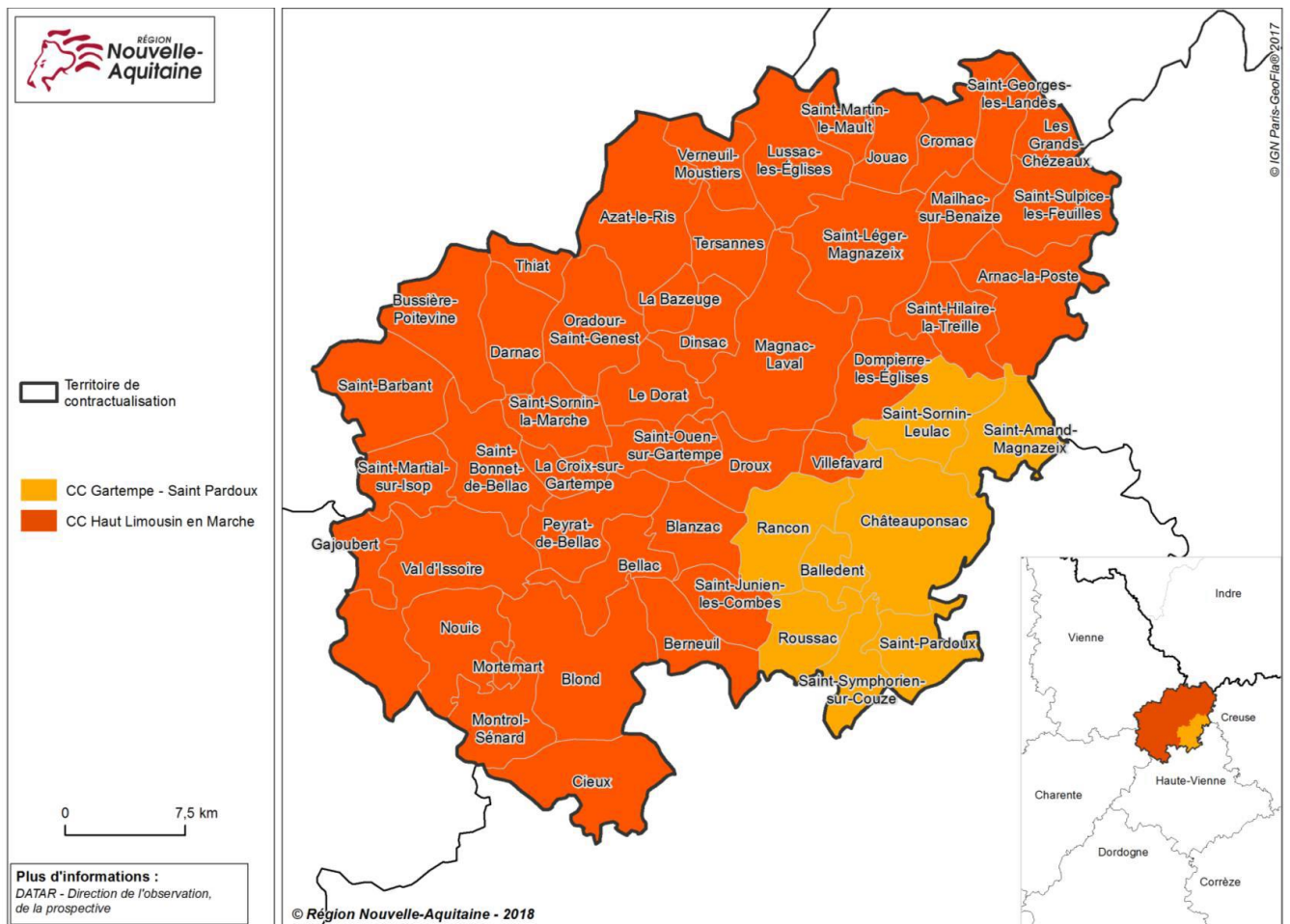
Une déprise démographique très prononcée et de long cours

La diminution de population est l'une des plus fortes des territoires néo-aquitains. Cela est dû à un déficit naturel important et une attractivité démographique récente et timide. L'arrivée de populations anglophones a permis d'endiguer ce phénomène au début des années 2000 mais pas de le stopper. La population est très âgée et le vieillissement de la population atteindra un pic dans les années qui viennent si la tendance générale n'est pas enrayée.

La synthèse du diagnostic du territoire et les principaux enjeux figurent en annexe 1

Le territoire Haut Limousin : 2 EPCI, 51 communes

Présentation du territoire de contractualisation



1. La situation de vulnérabilité du territoire Haut Limousin

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Trois niveaux de vulnérabilité ont été retenus : moins vulnérable, intermédiaire, plus vulnérable. Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les communautés de communes du Pays du Haut Limousin de la façon suivante :

- Communauté de communes Haut-Limousin en Marche : **situation de forte vulnérabilité**
- Communauté de communes Gartempe/St-Pardoux : **situation de vulnérabilité intermédiaire**

2. La stratégie de développement du territoire Haut Limousin

A partir du diagnostic partagé et de la méthodologie de travail mise en place avec les acteurs du territoire au cours de deux comités techniques avec les « experts de territoire » (directeur du HJHL, présidents d'associations, etc.), deux enjeux majeurs se sont démarqués :

- enjeu de valorisation des productions locales
- enjeu d'attractivité du territoire

Les enjeux identifiés ont permis de définir la stratégie de développement suivante s'articulant autour de deux axes structurants :

Axe 1 - Renforcer les filières d'excellence du territoire, en particulier l'agriculture et les industries de pointe

1.1 Créer des conditions favorables à l'implantation d'entreprises agricoles et à la valorisation des productions.

Le Haut Limousin se caractérise par une production agricole diversifiée de qualité. Des labels, ainsi que des savoir-faire propres au territoire sont les marqueurs d'un dynamisme en devenir et d'un potentiel à valoriser. Il s'agit de mettre en place des solutions pour fluidifier les liens entre offre et demande au sein même du territoire tout en favorisant la promotion de ces productions agricoles.

1.2 Soutenir l'accueil d'entreprises.

L'activité économique se base sur un nombre restreint d'entreprises. Certaines travaillent des filières d'excellence qui sont amenées à se développer et à nécessiter des efforts en matière d'innovation et/ou de spécialisation. Pour créer les conditions de l'attractivité, il est important que les « plus remarquables » servent d'exemples aux différents acteurs des secteurs d'activité présents sur le territoire.

Projets clés : Projet Alimentaire de Territoire, aménagement des espaces de promotion du territoire sur les aires de service de Boismandé (A20), construction d'une halle intercommunale du Haut-Limousin en Marche ayant vocation à accueillir des événementiels agricoles, des marchés, foires, etc, mise en place de sessions d'accueil dans le cadre de la transmission/reprise d'exploitations agricoles, réflexion autour de la mise en place d'un schéma d'accueil d'activités économiques à l'échelle du territoire, acquisition de tiny houses.

Axe 2 - Mettre en place les conditions de l'attractivité en vue d'augmenter le nombre d'habitants et permettre l'installation de jeunes actifs

2.1 Santé : mise en place de la télémédecine à l'Hôpital Intercommunal du Haut Limousin.

Au sein des territoires ruraux la médecine de proximité est un des enjeux majeurs. Avec 3 antennes sur le Haut Limousin, le maillage est satisfaisant, mais le manque de spécialisation dans un certain nombre de domaines oblige à des déplacements vers les hôpitaux de Limoges. La télémédecine permet une autonomie plus forte du territoire dans ce domaine.

2.2 Faire du tourisme et de la culture des vecteurs de développement économique.

Les filières telles que la randonnée ou l'équitation sont relativement bien structurées en Haut Limousin (GRP, centres équestres, itinéraires de petite randonnée, etc), mais seul le site de St-Pardoux est réellement organisé pour l'accueil des touristes, alliant capacité d'hébergement et loisirs. Cependant, le territoire souhaite mettre l'accent sur les itinérances douces, en créant une voie verte de 34 km, traversant la quasi-totalité du territoire, en continuité d'une voie vélo route existante sur le sud-ouest Creuse.

2.3 Economie résidentielle : maintien des services essentiels à la population.

Pour maintenir un niveau d'attractivité raisonnable, le territoire se doit de favoriser le maintien des derniers commerces dans des bourgs qui jouent encore un rôle de proximité auprès de la population vivant dans des zones d'habitat peu denses. Ces derniers ne dépassent pas les 1 000 habitants pour certains, mais constituent un maillage du Haut Limousin susceptible d'être déstabilisé en cas de disparition d'un service essentiel. Cette préservation participe à l'équilibre de l'écosystème économique et d'attractivité du territoire.

2.4 Mobilité.

De par sa taille et sa dimension rurale, la mobilité est un des enjeux à relever pour le territoire. Pour combler cette lacune, une association d'insertion locale propose à la location des véhicules permettant des déplacements domicile/travail. Ce sont à ce jour des véhicules thermiques à 2 et 4 roues qui sont proposés. L'objectif est de diversifier, dans le cadre de cette contractualisation, les moyens de transport en incluant à leur offre actuelle des vélos électriques adaptés à des trajets de moins de 10 kms.

Projets clés : développement de la télémédecine, création d'une voie verte, construction d'un pôle regroupant un office de tourisme, une médiathèque, et une vitrine du musée de France René Baubérot à Châteauponsac, appui au maintien des services essentiels à la population et de proximité en aidant aux investissements, acquisition de vélos électriques pour favoriser l'accessibilité à l'emploi et encourager la « mobilité verte ».

Par ailleurs, parmi les projets présentés par le territoire dans le cadre du contrat de cohésion et de dynamisation, des financements européens pourraient être mobilisés via les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). En effet, les deux fonds européens structurels et d'investissements (FESI), que sont les Fonds européens de développement régional (Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 Limousin) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Programme de Développement Rural du Limousin 2014-2020) pourraient intervenir sur des opérations répondant à la stratégie présentée ci-dessus.

Dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) des lycées 2017-2021, la Région Nouvelle-Aquitaine prévoit d'investir 3.5 M€ pour des opérations de restructuration des ateliers du lycée Martin Nadaud (Bellac).

Enfin, le GAL du Pays du Haut Limousin bénéficie du programme LEADER 2015-2020 dont l'enveloppe financière s'élève à 2 014 697 € et le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre du SRDEII, tourisme, culture, etc.

Le territoire du Haut Limousin a été retenu, pour la deuxième fois, à l'appel à projet Massif Central, 2018-2021, « relever le défi démographique »-politique d'attractivité. Il a ainsi défini sa stratégie en matière d'accueil, et mobilise une ingénierie dédiée, financée à 50% au titre du FEDER.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Haut Limousin** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Pays du Haut Limousin ainsi que les EPCI le composant en vue de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques pour renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire Haut Limousin feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection.

L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un(e) représentant(e) pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants via leurs supports d'informations (bulletins, site Internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, le territoire du Haut Limousin pourra contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur son territoire, le territoire du Haut Limousin prendra contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (fusion d'EPCI, ...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bellac, le / / 2018
en 4 exemplaires

Le Président
Du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Le Président du Pays du Haut Limousin

Alain ROUSSET

Jean-François PERRIN

Le Président de la communauté de
communes Gartempe / Saint-Pardoux

La Présidente de la communauté de
communes Haut-Limousin en Marche

Jean-Michel LARDILLIER

Corine HOURCADE-HATTE